



E.H.P.A.D
" Résidence du Parc "
54 rue Paul Vaillant Couturier
BP 74
18400 Saint Florent sur Cher

A Saint Florent Sur Cher, le 28 janvier 2021

Tél : 02 48 55 03 35 – Fax 02 48 26 33 25
Courriel : administration@ehpadstflorent.fr

N/réf : SR/SR/21/2021

Objet : Crise sanitaire Covid-19.

Madame, Monsieur,

Les campagnes de vaccination contre la COVID-19 sont en cours de réalisation à l'E.H.P.A.D. depuis le 19 janvier 2021. Elles ciblent dans un 1er temps les publics prioritaires que sont les personnes âgées ainsi que les professionnels de santé de plus de 50 ans et/ou qui présentent des comorbidités.

La vaccination est assurément le moyen le plus efficace pour enrayer l'actuelle pandémie mais elle doit gagner de vitesse la circulation du virus car les personnes, qui ont été contaminées, ne peuvent pas être vaccinées avant l'expiration d'un délai de 3 mois à partir de la date de leur dépistage.

La campagne de vaccination se poursuivra les 9 et 10 février 2021 au sein de l'E.H.P.A.D.

De plus je vous informe que tous les résultats des tests RT-PCR réalisés lors de la campagne massive du 22 janvier 2021 sont négatifs.

En conséquence les visites pourront reprendre dans les mêmes conditions à compter du Lundi 1^{er} février 2021.

L'observation scrupuleuse et systématique des mesures barrières et de distanciation physique est donc plus que jamais primordiale dans un contexte où le SARS-Cov-2 devient plus virulent.

La population française a été informée que de nouvelles variantes du SARS-Cov-2, en provenance de divers pays étrangers, ont été détectées sur le territoire français, et se caractérisent par une transmissibilité plus importante ce qui favorise une intensification de la circulation du virus.

Dans ce contexte, les autorités sanitaires, ont demandé aux établissements médico-sociaux de renforcer les mesures de sécurité afin de protéger les personnes âgées qu'ils accueillent de ces nouvelles variantes du SARS-Cov-2.

Je crois donc important de vous communiquer les principales mesures de sécurité renforcées qui sont les suivantes :

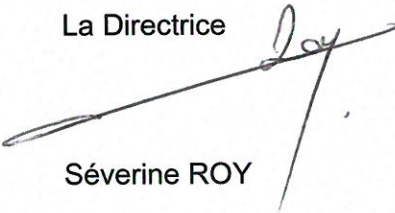
- Distanciation sans port du masque portée de 1 à 2 mètres ;
- Maintien du port du masque par les professionnels et les familles. Le masque à usage médical est vivement recommandé. Ainsi que le port systématique du masque par les résidents dans les espaces collectifs sauf contre-indication médicale ;
- L'ensemble des mesures d'encadrement des visites continuent de s'appliquer au sein des structures n'ayant pas connu de cas de Covid dans les 10 derniers jours ou n'ayant pas détecté de formes variantes du SARS-Cov-2 chez les résidents ou les professionnels ;

- Les visites (visiteurs, bénévoles) sont suspendues dès lors qu'un cas de Covid est détecté dans les 10 derniers jours ;
- Les visites des proches des résidents et des bénévoles ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours, ou ayant eu un contact à risque avec une personne ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours, sont suspendues ;
- La même règle s'applique aux professionnels de santé extérieurs à l'établissement mais qui y interviennent ponctuellement s'ils ont séjourné à l'étranger dans les 14 jours ;
- Les professionnels en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne doivent s'isoler pendant 7 jours une fois arrivés sur le territoire national et réaliser un test PCR à l'issue ;
- Les visiteurs extérieurs sont fortement invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie ou en laboratoire dans la journée de la visite ;
- Les sorties à l'extérieur et les visites en famille sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

N'hésitez pas à transmettre vos questions éventuelles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Roy', written over a horizontal line that extends across the page.

Séverine ROY